

SOMMAIRE

A - CALCUL DES RÉMUNÉRATIONS DE MOBILITÉ INTERNATIONALE

GÉNÉRALITÉS	A10
■ La rémunération : élément clé d'une politique de mobilité internationale	A10
■ Rémunération : domaine de la pratique	A11
■ Techniques inhabituelles dans la gestion des ressources humaines traditionnelles	A12
MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION	A20
■ Nécessité d'une politique structurée	A20
■ Système d'équivalence	A21
■ Exemple de système d'équivalence	A22
■ Choix des orientations générales de la politique de rémunération	A23
■ Limites à l'exonération monétaire - exemple	A24
SALAIRE DE BASE	A30
■ Première solution : salaire du pays d'origine	A30
■ Deuxième solution : salaire du pays d'accueil	A31
■ Troisième solution : salaire international	A32
■ Quatrième solution : panachage des différentes méthodes	A33
PRIMES DE MOBILITÉ	A40
■ Méthodologie	A40
■ Exemples de primes de mobilité	A41
SOMMES DESTINÉES À COMPENSER UN SURCÔÛT D'EXPATRIATION DIFFÉRENTIEL - DÉFINITION	A50
■ Matérialisation du système d'équivalence	A50
■ Différentiel du coût de vie	A51
■ Principaux fournisseurs d'indices	A52
■ Égalisation fiscale/sociale	A53
■ Logement	A54

PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES LIÉES À LA DÉCISION D'EXPATRIER	A60
■ Dépenses de mobilité	A60
■ Compensation des surcoûts liés à la situation familiale	A61
AVANTAGES EN NATURE	A70
■ Avantages matériels	A70
■ Avantages immatériels	A71
MISE EN APPLICATION DES PRINCIPES	A80
■ Méthode de calcul	A80
■ Première étape : calculer le salaire net garanti de mobilité	A81
■ Deuxième étape : calculer le salaire brut à verser	A82

B - GESTION ET ADMINISTRATION DES RÉMUNÉRATIONS DE MOBILITÉ INTERNATIONALE

LIEUX DE PAIEMENT	B10
■ Détermination du lieu de paiement	B10
■ Pratiques les plus courantes	B11
■ Calcul de la part pays d'accueil	B12
■ Calcul de la part pays d'origine	B13
■ Principaux prestataires	B14
RÉÉVALUATION DE LA RÉMUNÉRATION	B20
■ Révision annuelle	B20
■ Prise en compte d'éléments exceptionnels	B21
■ Autres cas de révision	B22
CLAUSES DE L'AVENANT DE MOBILITÉ	B30
■ Clause spécifique de rémunération	B30
■ Clause type de l'avenant	B31
■ Dispositions des conventions collectives	B32
■ Directive du conseil du 14 octobre 1991	B33
CSG - CRDS	B40
■ Situation depuis l'ordonnance du 2 mai 2001	B40
■ Dossier fiscal individuel des salariés détachés exonérés	B41
■ Nouveaux règlements de coordination des systèmes de sécurité sociale européenne	B42
BULLETINS DE PAIE	B50
■ Difficulté pratique	B50
■ Forme du bulletin de paie	B51
■ Paiement de tout ou partie de la rémunération en France	B52
■ Paiement de l'intégralité de la rémunération dans le pays d'accueil	B53
RETENUE À LA SOURCE DE L'IMPÔT	B60
■ Salariés envoyés à l'étranger : retenue à la source du pays d'accueil sur les sommes versées localement	B60
■ Salariés impatriés en France : retenue à la source de l'impôt français	B61
■ Retenue à la source de l'impôt français	B62

PARTICIPATION - INTÉRESSEMENT	B70
■ Droits des salariés	B70
■ Modalités pratiques	B71
■ Régimes social et fiscal des sommes épargnées	B72
■ Textes applicables	B73
■ Circulaire interministérielle du 14 septembre 2005 relative à l'épargne salariale	B74
TAXES ASSISES SUR LES SALAIRES	B80
■ Taxes sur les salaires	B80
■ Autres taxes assises sur les salaires	B81
NORME POUR LES DÉCLARATIONS DÉMATÉRIALISÉES DES DONNÉES SOCIALES (DSN)	B90
■ Réglementation applicable	B90
■ Remplir en pratique la DSN	B91
■ Texte applicable	B92

C - OPTIMISATION DES RÉMUNÉRATIONS DE MOBILITÉ

MISSIONS DE MOINS DE 183 JOURS (FISCALITÉ FRANCE) C10

- Versement de sursalaires exonérés d'impôts C10
- Conséquences des exigences de la direction générale des finances publiques C11
- Modèle d'attestation de séjour à l'étranger C12

INDEMNITÉS FORFAITAIRES DE GRAND DÉPLACEMENT C20

- Définitions C20
- Missions de moins de 3 mois dans un même lieu C21
- Missions au-delà de trois mois C22
- Dépassement des limites d'exonération C23
- Limites d'exonération – barème au 1^{er} janvier 2017 C24
- Autres indemnités ou primes versées à l'occasion d'une mobilité à l'étranger C25

UTILISATION DE LA LÉGISLATION FISCALE DU PAYS D'ACCUEIL C30

- Principes généraux C30
- Exemple 1 : mobilité aux Pays-Bas - la «30 % rule» C31
- Exemple 2 : mobilité à Singapour - le régime des «areas representatives» C32

RÉMUNÉRATIONS PARTAGÉES C40

- Principes généraux C40
- Contraintes de mise en oeuvre C41
- Conséquences fiscales C42

RÉGIME DE PROTECTION SOCIALE C50

- Rappel des principes C50
- Détachement au sens protection sociale C51
- Conventions et accords internationaux C52
- Liste des conventions ou accords internationaux C53
- Durée de détachement prévue par les conventions et accords internationaux de Sécurité sociale C54
- Expatriation C55
- Systèmes de protection sociale C56
- Choix du statut au regard de la rémunération C57
- Comparaison des coûts - exemple C58

Y - ADRESSES UTILES

- | | |
|--|-----|
| ■ Prestataires utiles - fournisseurs d'indices | Y10 |
| ■ Institutions diverses | Y20 |
| ■ Ambassades | Y30 |

Z - INDEX ALPHABÉTIQUE